



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Cabinet

Cabinet

Tél. 03 89 21 56 15
Mél : i68cab@ac-strasbourg.fr

52-54, avenue de la République
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Références : 146-2022/NFG/VM

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les directrices et Messieurs
les Directeurs des écoles concernées par
l'évaluation des unités éducatives

Colmar, le 7 septembre 2022

Objet : campagne 2022-2023 d'évaluation des écoles

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'année scolaire 2022-2023 voit la mise en œuvre de l'évaluation des écoles dans tous les départements de France. Instituée par la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et déjà engagée dans les établissements du second degré depuis deux ans, cette évaluation concernera cette année 104 écoles volontaires du Haut-Rhin rassemblées en 33 regroupements, parmi lesquelles, comme vous le savez, celle dont vous assurez la direction.

La finalité de cette évaluation est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire. Elle n'est donc ni un contrôle institutionnel, ni une inspection des personnels. Elle permet d'interroger les apprentissages des élèves, le climat scolaire, le fonctionnement interne, les relations avec les partenaires, pour chercher à en améliorer certains aspects, si nécessaire. L'évaluation permet ensuite de formaliser le projet d'école, pour une période de cinq ans, avant une nouvelle évaluation.

Le processus d'évaluation de l'école se déroule en deux étapes : la première, jusque début décembre, pour les écoles volontaires, consiste dans une phase d'auto-évaluation qui vous permettra de procéder, avec tous les membres de la communauté éducative, à un bilan de votre projet d'école et de définir les axes du futur projet ; la deuxième, à partir de janvier, consistera dans une évaluation externe, conduite par des évaluateurs d'autres circonscriptions, dans l'objectif d'enrichir et d'approfondir votre réflexion collective afin de définir avec vous les perspectives de travail et d'accompagnement les plus adaptées à vos besoins. N'hésitez pas à prendre l'attache de votre IEN si ce calendrier devait présenter pour vous une difficulté.

J'ai veillé à ce que vous puissiez bénéficier durant ce premier trimestre de toute l'aide nécessaire pour mener à bien l'auto-évaluation : une formation des directeurs est proposée dans le courant du mois de septembre, et une cellule départementale d'accompagnement est d'ores et déjà installée (cpdformation68@ac-strasbourg.fr) et à votre disposition. Vous définirez également, en lien avec l'IEN de la circonscription, selon quelles modalités vous consacrerez 24 heures à cette première étape. Vous trouverez par ailleurs, joint à ce courrier, le cadre méthodologique national d'évaluation des écoles.

Je vous remercie pour votre implication dans cette nouvelle démarche d'amélioration de notre service d'éducation et vous souhaite, ainsi qu'à votre équipe, une excellente année scolaire.

Nicolas FELD-GROOTEN

Pièce jointe : Cadre méthodologique

Copie à :

- IEN circonscription
- Monsieur Gleitz